



possession chien dans hlm et lieu commun de celui ci

Par **mlrr**, le **10/11/2019** à **07:13**

Bonjour,

Je vis actuellement dans un immeuble de 3 étages. Je suis athmatique et plusieurs allergies reconnues par un allergologue comme les poils de chiens.

Lors de passage, je suis amené à rencontrer des chiens de voisins qui me declenche des allergies. Que puis je faire ? Ces voisins sont là depuis plus longtemps que moi pour certains..A mon entrée, la société m'a stipule que c'etait interdit et je ne connais pas leur date d'entrée.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2019** à **07:59**

Bonjour,

La société immobilière qui vous loue le logement, vous raconte n'importe quoi. En effet, toute clause du contrat de location interdisant aux locataires la possession d'animaux domestiques de compagnie (chien, chat, poisson rouge, oiseau, etc.) hors les espèces protégées, est illégale et de nullité de plein droit. Ce n'est donc pas sur ce point que vous pouvez agir car, en fait, vous ne pouvez rien faire contre ces voisins mais vous pouvez déménager en trouvant, si c'est possible, une maison à louer car, dans une maison, il n'y a pas de parties communes, donc pas de cage d'escalier à partager avec des voisins possédant un chien par exemple.

Bonne chance.